

**COMMUNE
DE DUPPIGHEIM**



Tél : 03 88 50 80 29

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Sous la Présidence de Monsieur Julien HAEGY, Maire,

L'an Deux Mille Vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures,

Les conseillers municipaux de Duppigheim se sont réunis, en application des articles L 2121-7 à 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à la salle du conseil de la mairie située au 48 rue du Général de Gaulle.

Nombres de Conseillers élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

16

Nombre de pouvoirs :

03

La convocation a été adressée aux membres, par M. le Maire, de manière dématérialisée (art. 9 loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019) le 1 juin 2026, conformément aux délais fixés à l'article L. 2121-11 du CGCT et selon les formes prescrites à l'article L 2121-10 du CGCT. Les conseillers municipaux ont été destinataires, le 1 juin 2026, de la convocation à la présente séance, d'une procuration vierge et du Procès-Verbal de la précédente séance. La convocation a été affichée au siège de la Mairie ainsi que dans d'autres bâtiments publics communaux et publiée sur le site internet de la commune (art. R 2121-10 CGCT).

Membres présents :

BEYER Christelle, ELÖ Véronique, GRUBER Patricia, HAEGY Julien, HOFFER Stéphane, HECKMANN Alain, HUMMEL Nathalie, LOISEAU Arnaud, SALCHOW Ralph, SCHAEFFER Camille, SCHMITT Jean, SPIESSER Odile, THOMAS André, WEISKOPF Lionel, ZAPPATERRA Elsa.

Absents donnant un pouvoir :

BALLINGER Jacquié donne pouvoir à HAEGY Julien, MEIGEL Marie-Pierre donne pouvoir à WEISKOPF Lionel, PACKIARAJAH Natacha donne pouvoir à HUMMEL Nathalie

Assistait en outre :

SIEFFER Solène, VERNEX Thomas, agents de la collectivité

Ordre du jour de la séance :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption de l'ordre du jour
2. Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 35 et remercie les membres du conseil pour leur présence.
Le Maire constate, après avoir effectué l'appel, que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance : l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

N°65/2026

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE et ADOPTION de l'ORDRE DU JOUR

VU les dispositions de l'article L 2541-6 et l'article L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la convocation à la présente séance adressée le 1^{er} juin 2026 par Monsieur le Maire (L 2121-9 CGCT) aux délégués du conseil municipal dans les conditions de forme prescrites par l'article L 2121-10 du CGCT, et selon les délais fixés à l'article L 2121-11 du CGCT.

CONSIDERANT que le quorum tel que requis par l'article L 2121-17 alinéa 1^{er} du CGCT est atteint,

VU l'article L 2541-6 du CGCT, applicable en droit local, qui prévoit que "lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire",

CONSIDERANT qu'il en ressort que le conseil municipal peut désigner une seule personne, qui n'est pas obligatoirement membre du conseil municipal, en début de chaque séance,

VU l'article L 2541-7 du CGCT, également applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, indiquant que le maire peut prescrire que certains agents de la commune assistent aux séances,

CONSIDERANT qu'il est donc possible que l'un des agents qui assistent à la séance soit désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé de rédiger le Procès-Verbal,

M. le Maire Julien HAEGY, ayant la maîtrise de l'ordre du jour, explique aux membres du conseil municipal les différents points et leur demande de bien vouloir désigner Mme ELÖ, adjointe, comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **DESIGNE** Mme ELÖ Véronique comme secrétaire de séance,
- **ADOpte** l'ordre du jour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,
Délibération certifiée exécutoire en application de l'article L 2131-1 du CGCT,
Le MAIRE de Duppigheim,
Julien HAEGY.

La secrétaire de séance.
ELÖ Véronique



A Duppigheim, le 1/06/2026,
Madame, Monsieur,

Affaire suivie par :
Mme SIEFFER Solène
Mail. : solene.sieffer@duppigheim.fr

Objet : Réunion du Conseil Municipal
P.J. : Délégation de pouvoir /

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion de notre Conseil Municipal, qui se tiendra le :

5 juin 2026 à 19 heures
A la Salle du Conseil de la Mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption de l'ordre du jour
2. Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,
Julien HAEGY.



N°66/2026

OBJET : ÉLECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

VU l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

VU la circulaire du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux et ses annexes ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;

CONSIDERANT que la commune de Duppigheim doit élire 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ;

Nombre de conseillers présents et représentés	19
Nombre de votants	18
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	18

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué de membres, conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : M. HAEGY Julien, Maire de la Commune
- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :
 - Madame Odile SPIESSER
 - Monsieur François WUNDERLICH
- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :
 - Madame Christelle BEYER
 - Monsieur Lionel WEISKOPF

La présidence du bureau est assurée par leurs soins.

b) Élection des délégués et suppléants

M. le Maire explique qu'il est temps de procéder aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

La liste déposée par monsieur Julien HAEGY a obtenu 18 suffrages.

Les candidats figurants sur cette liste ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus en qualités de délégués pour les élections sénatoriales :

➤ DELEGUES TITULAIRES

M. Julien HAEGY
Mme Véronique ELÖ
M. André THOMAS
Mme Christelle BEYER
M. Jacquie BALLINGER

➤ DELEGUES SUPPLEANTS

Mme Odile SPIESSER
M. Stéphane HOFFER
Mme Nathalie HUMMEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **PREND ACTE** des résultats des opérations électorales ;
- **PROCLAME** élus les délégués titulaires et les délégués suppléants nommés ci-dessus ;
- **DIT** qu'un procès des opérations électorales sera établi et transmis à la préfecture conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,
Délibération certifiée exécutoire en application de l'article L 2131-1 du CGCT,
Le MAIRE de Duppigheim,
Julien HAEGY.

La secrétaire de séance.
ELÖ Véronique

N° D'ORDRE DES DELIBERATIONS prises le 05/06/2026 : N° 65/2026 à 66/2026.

DIVERS

Le prochain conseil municipal aura lieu le 22 juin 2026.

M. Le Maire remercie les membres pour leur présence et lève la séance à 19 h 55, l'ordre du jour étant épuisé.

SIGNATURES

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

M. Julien HAEGY	
Mme Véronique ELÖ	